



37-AMÉNAGEMENT PAYSAGER

DESCRIPTION DE CONCOURS 2025

Mise à jour le 11 juin 2024

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

 **Compétences
Québec**



1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer les compétences des futurs jardiniers paysagistes en matière de disposition, de construction et d'aménagement à l'aide de matériaux inertes, de végétaux et de finition.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

L'aménagement paysager est une compétition d'habileté en équipe de deux compétiteurs.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- Lecture de plan d'aménagement paysager;
- Réalisation de travaux de construction d'aménagement paysager (pavages, murets, escaliers, patios, trottoirs, tonnelles, jardins aquatiques, etc.);
- Réalisation de travaux de plantation d'aménagement paysager, d'engazonnement;
- Créativité, originalité et souci du détails dans certains éléments.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

Une équipe composée de deux (2) candidats devra réaliser la construction et l'aménagement d'un petit jardin ou d'une partie de jardin en employant et façonnant divers matériaux inertes tels que : les pierres naturelles, le béton frais ou préfabriqué, le mortier, le bois, les membranes. L'équipe devra également aménager l'espace construit à l'aide des matériaux vivants tels que la terre, la pelouse, les plantes et l'eau.

Le concept de l'épreuve et les matériaux seront connus avant la compétition et pourront être divulgués aux candidats pour leur entraînement.

Les éléments qui composent l'épreuve doivent être parmi les suivants :

- Pavages ou dallages;
- Murs ou murets;
- Escaliers;
- Construction de bois;
- Espaces verts;
- Bassins, fontaines
- Éclairage bas voltage;
- Les composantes espaces verts et pavages ou dallages sont impératifs;
- On appliquera un minimum de quatre (4) des composantes énumérées ci-dessus.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Aperçu de l'examen	28 février 2025
Cahiers du candidat pour chaque module	28 février 2025

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Un site approprié à l'épreuve d'une grandeur suffisante pour l'implantation du projet à l'intérieur. Le site, d'environ 12 m², sera cloisonné et rempli d'au moins 125 mm de sable.
- Les outils de terrassement : pelles, râteau, brouette, compacteur manuel.
- Une scie à onglet par équipe, scies à béton partagées.
- 1 grand balai
- 2 chevalets par équipe
- Une zone commune pour chargement des batteries
- Tous les matériaux, accessoires et autres nécessaires à la réalisation du projet.
- Terre, substrat et plantes.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Niveaux appropriés
- Truelles à plantation
- Truelles
- Masses de 0.5 à 1.5 kg
- Marteaux de menuisier et de maçon
- Maillet de caoutchouc
- Couteaux avec lames de rechange
- 2 à 4 serres joints
- Sécateurs
- Équerres
- Rouleau de corde d'alignement
- Crayons, craies, marqueurs
- Rubans à mesurer métriques
- Ciseaux à béton
- Égoïnes
- Lunettes de niveau ou laser
- Scie circulaire à batteries
- Scie sauteuse à batteries
- Ponceuse à batteries avec papiers
- Matériel adéquat pour faire le nivellement et le lissage (tuyau et barre de lissage)
- Chargeurs à batteries nécessaires
- Perceuses/visseuses à batteries avec embouts en nombre suffisant
- Ensemble de tournevis
- Ensemble de mèches bois
- Pulvérisateur manuel 1 à 2 gallons
- Petit balai et balai à main
- Arrosoir à main

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue appropriée au métier
- Pantalons longs de travail (pas de jeans)
- Vêtements avec bandes de visibilité ou veste de sécurité pouvant afficher uniquement votre centre de formation ou votre région



4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation des consignes de sécurité seront données. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et équipements de sécurité fournies par Compétences Québec

- Trousse de premiers soins
- Balisage et barrières de sécurité

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Lunettes de protection;
- Bottes de sécurité 8 pouces approuvées CSA;
- Gants appropriés;
- Genouillères;
- Protection auditive appropriée
- Respirateur demi-masque avec filtres P ou N -100;
- Casque de sécurité.



5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury sera composé de spécialistes provenant de l'industrie ainsi que des enseignants inscrits qui auront accepté de faire partie du jury.

Les enseignants accompagnateurs prendront part à la prise des mesures.

Les spécialistes de l'industrie jugeront les différents éléments, la sécurité et les méthodes de travail.

Compétences Québec contactera directement chacun des enseignants inscrits vers la mi-septembre pour connaître leur désir de faire partie de ce jury.

5.2 Système de notation



Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation. Un élément jugé « non complété » selon des standards de l'industrie ne peut obtenir de pointage, ni dans les aspects subjectifs ni dans les mesures.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation personnelle peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec trois juges et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basé sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Procédés de travail	15 pts
Plantations	20 pts
Pavés	15 pts
Murets et bordures	20 pts
Éléments de bois	20 pts
Impression générale	10 pts
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'étape « Impression générale » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour l'étape « Plantations » sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'étape « Éléments de bois » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres, pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Se rapporter au Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies qui est affiché sur le site : www.olympiadesmetiers.quebec

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétiteurs avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

- Il sera possible pour le candidat de dîner avec son enseignant inscrit
- Tous les travaux de construction et d'assemblage devront être effectués à l'intérieur du site de travail. Seules les coupes peuvent se faire à l'extérieur.
- Une période de 15 minutes sera allouée à l'entraîneur pour discussion près du site, avant le début les deux matins et après la première journée.
- Le système métrique sera utilisé.
- Toute communication autre que de l'encouragement envers les compétiteurs est strictement interdite et pourrait mener à une disqualification.
- Aucun retard ne sera toléré

7. EXPERT

Nom	Alain Harvey
Organisme	CF Horticole de Laval
Courriel	aharvey@csslaval.gouv.qc.ca